

Quelle intercommunalité pour Chevreuse et pour notre Vallée ?

Dans cette période capitale pour l'avenir de notre pays, je me préparais à contribuer au débat national. A la hauteur de ma mesure et à l'instar de ce que je fais depuis plusieurs années en des circonstances similaires. Et ma première communication politique était prévue sous peu dans ce cadre.

Mais voilà, une motion mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Chevreuse de lundi prochain, 19 mars, m'oblige à me préoccuper du débat local. Et je voudrais vraiment vous convaincre que ce qu'il se prépare à Chevreuse nous concerne tous, habitants de la Vallée de Chevreuse.

Pour éclairer ce qui suit, je joins la documentation qui est proposée à la décision des conseillers municipaux de Chevreuse. Elle mérite à elle seule une « lecture commentée » que je ferai ultérieurement, dans les jours qui suivent. Mais chacun peut se faire un avis d'ores et déjà.

En attendant, que se passe-t-il donc à Chevreuse ? ***En quoi toute la Vallée de Chevreuse doit-elle se sentir concernée ?***

Le maire de Chevreuse et ses très proches adjoints ont décidé de demander à notre (je suis Chevrotin) Conseil Municipal le renoncement à des engagements passés, pris au bénéfice du SIVOM de la Vallée de Chevreuse. Pour rappel ou information, le SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, est la structure au sein de laquelle se décident et se réalisent les équipements et les activités que les communes constitutives, dont Chevreuse (du moins jusqu'à présent) décident de faire en commun.

Depuis sa création en 1972, dans l'esprit général de l'intercommunalité, la commune de Chevreuse a systématiquement cédé au SIVOM l'emprise foncière des installations intercommunales placées sur son territoire (gymnase, piscine, récentes installations « d'athlétisme »... Cf. texte de la motion ci-joint).

Aujourd'hui, le maire et ses proches adjoints veulent revenir sur ces engagements. Revenir sur les « CÉSSIONS » (le SIVOM est propriétaire) qui avaient été concédées par les conseils municipaux précédents, pour les transformer en « MISES A DISPOSITION » (le SIVOM est « locataire », Chevreuse est propriétaire).

Un reniement (c'est comme ça que j'apprécie la situation) avec comme seules vision et motivations « rationnelles » expressément exprimées... le spectre de (prétendues) incertitudes de l'évolution du cadre intercommunal. Et comme moyen d'atteindre son objectif, l'arsenal juridique que les édiles de Chevreuse ont déjà sollicité pour, semble-t-il, se préparer à contrer... le SIVOM lui-même, donc, dans l'esprit, l'ensemble des communes jusqu'alors partenaires.

Je le dis tout de suite, sans réponse satisfaisante pour moi aux questions que je pose plus loin, j'ai du mal à considérer qu'il s'agit là d'autre chose qu'une manière de déni :

- d'une part de la Réforme des Collectivités Territoriales et des intentions louables de ses concepteurs et,
- d'autre part, de ce que des élus tentent de construire depuis longtemps déjà dans notre Vallée.

Les véritables intentions ne sont donc pas affichées (je l'espère car, sinon, la situation est le témoignage d'une courte vue, ce que je me refuse à croire pour l'heure). En revanche, les conséquences d'une telle « philosophie » peuvent se révéler désastreuses par la suite, notamment sur les aspects suivants.

D'abord et avant tout, cette philosophie peut se révéler désastreuse pour la « simple » confiance que tout partenaire de notre commune voudrait (et pourrait ?) mettre en nous par la suite. Quel que soit le cadre d'intercommunal dont Chevreuse a dans tous les cas, même à défaut de toute autre motivation, nécessairement besoin pour son développement et son fonctionnement. Confiance indispensable sans laquelle aucune action intercommunale majeure n'est envisageable. Et par conséquent, sans laquelle le robinet des subventions, se ferme.

A cet égard, je me permets d'en appeler à tous les conseillers municipaux de Chevreuse pour que chacun vérifie si l'initiative qui leur est demandée d'approuver résulte d'une réflexion INTERCOMMUNALE ou

Quelle intercommunalité pour Chevreuse et pour notre Vallée ?

d'une décision unilatérale de notre commune. Car ça n'est pas dit expressément dans la motion qui est proposée.

En ce qui me concerne, sur la simple base d'informations que la « rumeur » propage, je ne suis pas du tout sûr que ce soit le cas. Mais je ne peux l'assurer et je suis convaincu que c'est l'un des points à vérifier. Et qui aurait dû être mentionné dans la motion, au moins par volonté de transparence.

Ensuite la philosophie me paraît potentiellement très risquée parce qu'elle conduirait Chevreuse à une manière (d'encore plus) de « repli sur soi ». Au détriment donc de ses intérêts, mais aussi de ses partenaires. Car le développement et le fonctionnement de Chevreuse comme celui de nos partenaires ont besoin d'un engagement intercommunal sincère, convaincu et, bien évidemment, fiable.

Il est à noter à cet égard que la motion proposée ne fait aucune mention expresse de ce que propose vraiment les responsable de la municipalité de ma commune en la matière :

- **Une gestion « autarcique » ?** Je ne crois pas que ce soit là l'intention, mais je n'ai aucune information contraire. Même, à l'inverse, l'attitude de nos édiles il y a quelques temps sur le dossier du SIVU du Conservatoire de Chevreuse, me laisse dubitatif. Ainsi que le fait qu'aucun des « gros aménagements récents » du parc des sports de Chevreuse n'ait jamais été envisagé dans le cadre de l'intercommunalité. Pas plus, semble-t-il, que la future « maison des associations », dont pourtant, tant d'associations d'autres communes du fond de la Vallée pourraient également bénéficier...
- **Une implication intercommunale « ailleurs » que dans la toute nouvelle « Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse » ?** C'est possible. La « rumeur » m'a fait parvenir que Chevreuse aurait envisagé sérieusement un rapprochement vers la CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines). Une option que je considère personnellement comme pertinente. Mais qui, tant qu'à faire d'envisager un tel changement, autant prendre le temps de le traiter parmi d'autres options possibles pour Chevreuse et les autres communes de la Vallée : la Communauté de Commune de « Rambouillet » et la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay).
- **Autre chose ?** Je ne parviens pas à entrevoir quoi à ce stade ?

Là aussi, j'encourage les élus du Conseil Municipal de Chevreuse de faire affirmer la vision stratégique. Et même d'en appeler au débat municipal, au-delà de l'enceinte de la municipalité. Et, en attendant toute clarification et affirmation sur ce point, à proposer que Chevreuse demeure dans le mode de fonctionnement de l'actuelle intercommunalité. Qui apporte déjà des outils au bénéfice de notre commune. Qui apporte des opportunités dont notre commune n'a pas encore profitées (ex : nouvelles installations, telles les courts de tennis, la maison des associations, un véritable complexe d'athlétisme, crèche intercommunale, etc...).

N'était-ce pas notre maire qui, lors d'une cérémonie de vœux en début de la mandature actuelle, depuis la tribune officielle traditionnelle, annonçait à un parterre d'administrée que « pour ce qui concerne l'intercommunalité, il est urgent d'attendre » ? Pourquoi ne pas appliquer cette recommandation pour permettre un vrai débat ?

La motion comporte d'autres motifs à questions. Mais vu les délais, j'espère que les deux points mentionnés précédemment suffiront à faire de cette question de la posture face à l'intercommunalité un vrai enjeu stratégique.